

Sud. La justice confirme le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

ARTICLE LA VIE DU RAIL

Le tribunal administratif de Marseille a rejeté les recours déposés contre la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), a annoncé le 18 juillet dans un communiqué la région Sud. Cette DUP, adoptée en octobre 2022, avait été attaquée en justice par sept associations et un syndicat de copropriétaires à Cannes. La justice a toutefois estimé que « la procédure de concertation, l'enquête



Un TER en gare de Toulon.

publique et l'étude d'impact relative à l'incidence environnementale du projet, ont été menées dans le respect des exigences fixées par le code de l'environ-

nement » et que le projet « répond à un intérêt général » souligne le communiqué.

Le projet consiste à reconfigurer le réseau et certaines gares existantes et à créer des installations ferroviaires et des gares nouvelles pour améliorer les circulations de trains. Les travaux de la phase 1 sont lancés et les mises en service successives attendues de 2028 à 2030. Le chantier de la phase 2 doit commencer en 2027-2028.